

CAPACITE DE MEDECINE EN ALLERGOLOGIE

28/02/2017

Objectifs : Formation des médecins généralistes et de spécialistes en allergologie. Ceci inclut une formation en immunologie générale et allergologie (allergologie générale, allergologie dermatologique, allergologie respiratoire, allergie ORL, allergie ophtalmologique).

Durée : 2 ans **Nombre de places :** 20 places selon l'avis des enseignants responsables.

Droits d'inscription :

Au Probatoire : 261,10 €

+ 256,00 € de droits complémentaires encaissés en cas de réussite à l'examen probatoire

En 1^{ère} année et 2^{ème} année : 517,10 €

Mémoire final : 396,10€

Enseignant responsable :

Pr F.de BLAY
Dr C. METZ-FAVRE
Dr. C. BARNIG

Unité de Pneumologie, Allergologie et Pathologie Respiratoire de l'Environnement-Pôle de Pathologie Thoracique.

Nouvel Hôpital Civil-BP 426 - 67091 Strasbourg Cedex

☎ : 03 69 55 06 39

Mèl : Frédéric.DEBLAY@chru-strasbourg.fr

Examen probatoire :

Il aura lieu le 2 novembre **2016**

Il consiste en 1 question rédactionnelle (note éliminatoire 5/20)

Cours et programme :

Chaque année comporte : 120h de séminaire, 30 à 35h de cours et 160h de stage.

L'Enseignement est composé de 4 séminaires de 2 jours organisés sur le plan régional à Reims, Nancy, Besançon (y compris candidats de Dijon), Strasbourg.

Les dates des séminaires interrégionaux :

Strasbourg :

Reims :

Nancy :

Besançon – Dijon :

Cf. enseignant responsable

Examens:

L'examen de fin de 1^{ère} année est composé d'une session unique annuelle comportant 4 questions notées chacune sur 20 : 1 d'immuno-allergologie fondamentale, 1 d'allergologie générale clinique, 1 de dermato-allergologie, 1 de pneumo-allergologie, un total sur 80 est calculé. L'obtention d'une note au moins égale à 40/80 est exigée pour le passage en 2^{ème} année (les 4 questions sont tirées au sort en fonction de l'enseignement délivré au cours de l'année scolaire).

L'examen de fin de 2^{ème} année est un examen national qui a lieu à Paris. Il est composé de 7 questions tirées au sort dont 1 est une grande question notée sur 40 ; l'ensemble est noté sur 160.

L'obtention d'une note au moins égale à 80/160 est requise pour pouvoir présenter le mémoire et l'oral en vue de l'obtention définitive du diplôme.